

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 février 2010 de Mme Valérie Bourquin, intitulée: «Trop d'information tue l'information!»

TEXTE DE LA QUESTION

Au vu du nombre impressionnant de brochures d'information éditées et diffusées par la Ville de Genève – en particulier le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports – et cela malgré les questions et interpellations réitérées du Conseil municipal, notamment des Verts, à ce sujet, je souhaite connaître, pour les années 2008 et 2009:

- le nombre exact de documents d'information édités;
- leur nature et leur public cible;
- le nombre de pages que chaque brochure contient;
- le nombre d'exemplaires imprimés pour chaque numéro;
- le montant des factures y relatives (impression, graphisme et autres frais externes);
- le nombre d'heures consacrées par les fonctionnaires de l'administration municipale à la rédaction de ces documents.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Département Autorités

Le département Autorités assure régulièrement l'édition des deux publications suivantes:

1. *Vivre à Genève*, le magazine d'information de la Ville de Genève, paraît cinq fois par année (en février, avril, juin, septembre et décembre). Il est distribué à l'ensemble des ménages de la ville de Genève, chaque édition faisant l'objet d'un tirage de quelque 110 000 exemplaires.

Vivre à Genève est produit au format A/4. Il comprend en général entre 40 et 44 pages par édition. Sa partie éditoriale est réalisée en interne, les images sont produites en interne ou en externe, tandis que, en externe, sont réalisées la mise en page et l'impression.

L'unité information et communication en assume la responsabilité et consacre à sa production environ deux semaines de travail par édition (conduite et responsabilité éditoriale, activités de rédaction, vérification de la cohérence et de la qualité des contenus, planification du travail du comité de rédaction, respect des délais et validation finale, contrôle de qualité auprès des mandataires: graphiste, imprimeur, distributeur, etc.). Quant aux chargés de communication des départements, ils disposent d'environ un mois pour remettre leurs textes et images.

2. *VG Magazine*, le magazine interne de la Ville de Genève, paraît depuis 2009 deux fois par année (en mai et novembre). Il est distribué à l'ensemble du personnel de

l'administration municipale, ainsi qu'aux retraités de la Ville de Genève, chaque édition faisant l'objet d'un tirage de quelque 6000 exemplaires.

VG Magazine est produit au format A/4. Il comprend en général entre 28 et 32 pages par édition. Sa partie éditoriale est également réalisée en interne, les images sont produites en interne ou en externe, tandis que, en externe, sont réalisées la mise en page et l'impression.

L'unité information et communication en assume la responsabilité et consacre à sa production environ deux semaines de travail par édition, selon les mêmes critères que dans le cas du magazine *Vivre à Genève*. Les chargés de communication des départements disposent également d'environ un mois pour remettre leurs textes et images.

Voir également les tableaux du département Autorités en annexe.

Département des finances et du logement

Le département des finances et du logement a édité deux publications en 2008 et 2009:

- la *Brochure de la Gérance immobilière municipale sur les établissements publics*, imprimée à 150 exemplaires et distribuée aux habitant-e-s de la Ville de Genève, ainsi qu'à un public spécialisé;
- le dépliant sur le *nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale*, imprimé à 5000 exemplaires et diffusé auprès des locataires de la Gérance immobilière municipale.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département des constructions et de l'aménagement

Le département des constructions et de l'aménagement a revu l'ensemble de sa politique en matière de publications depuis 2007. Désormais sont publiés des triptyques d'information sur les travaux réalisés:

- juin 2008: Rénovation et transformation, immeuble de logements, 3, rue Jean-Jacques-de-Sellon;
- septembre 2008: Rénovation et transformation, pavillon de l'orangerie, parc Mon-Repos;
- octobre 2008: Restauration, salle Ami-Lullin, Bibliothèque de Genève;
- novembre 2008: Construction, volières du bois de la Bâtie;
- mai 2009: Aménagement de la place du Molard;
- mai 2009: Transformation de la brasserie des Halles de l'Île;
- juin 2009: Aménagement du parc des Chaumettes;
- juin 2009: Rénovation, immeuble de logements, 17 rue des Gares;
- juin 2009: Rénovation, immeuble de logements, 19 rue des Gares;
- octobre 2009: Rénovation de la villa Moynier;
- octobre 2009: Rénovation et transformation, immeuble de logements, 10, rue du Perron;
- octobre 2009: Rénovation et transformation, dépendances de la villa La Grange;
- octobre 2009: Rénovation du pont de la Machine et construction d'une plateforme sur l'eau;
- novembre 2009: Rénovation, immeuble de logements, 5 bis, rue de la Terrassière.

Ces publications sont réalisées en interne (texte, photographies et mise en page). Elles comprennent six pages au format A/4 (dont la page de titre).

Il est difficile d'évaluer précisément le temps nécessaire à leur réalisation, variable selon les numéros: obtention des documents (plans des architectes, par exemple), délai pour réaliser les photographies, obtention des informations nécessaires, validations, vérifications, etc. Le temps de rédaction est estimé à environ deux ou trois jours (collecte et mise en place des informations).

Les triptyques sont distribués lors des inaugurations, des Journées du patrimoine, à un fichier d'adresses comprenant des professionnels, des médias, le Conseil municipal, le Conseil administratif, le Conseil d'Etat, des institutions telles les bibliothèques. Ils sont mis à la disposition du public de Forum Faubourg. Vu le succès rencontré, il a été décidé d'augmenter le tirage à 1500 exemplaires.

Par ailleurs, le département des constructions et de l'aménagement publie une brochure à l'issue de chaque concours d'architecture à destination des concurrents (cela constitue le seul dédommagement pour le travail effectué pour les concurrents non primés) et d'un fichier d'adresses spécialisé. La mise en page est réalisée soit en interne, soit par un-e graphiste. Le texte est constitué d'extraits du cahier des charges, du rapport du jury et de deux textes, l'un du président du jury et l'autre de Mme Charollais, codirectrice du département. Seuls ces deux textes sont rédigés expressément pour la publication.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de la culture

Dans le cadre de sa mission de promotion et de communication, le département de la culture, par son Service de promotion culturelle (SPC), conçoit des supports promotionnels de différentes natures, dont un certain nombre de brochures. En font l'objet, notamment, les manifestations comme la Fête de la musique, la Fureur de lire ou les festivals comme les Musiques en été ou les Concerts du dimanche. Le SPC édite également des opuscules destinés à faire connaître les équipements culturels genevois ou les expositions. Enfin, des agendas sur l'offre culturelle genevoise sont réalisés et largement diffusés.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité ne publie que quelques brochures par année, essentiellement à travers le service Voirie – Ville propre:

- calendrier de la Voirie;
- brochure compost;
- dépliants concierges;
- guide recycleurs.

Ces brochures sont développées à titre informatif pour le calendrier et comme support de formation pour les autres brochures.

Le service Voirie – Ville propre dispose d'une cellule info-com au sein de laquelle ces supports sont réalisés avec l'appui de graphistes extérieurs. Aucune autre brochure n'est à signaler pour les autres services du département.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Dans le cadre de sa mission qui consiste à raffermir le lien social à Genève et à améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports procède à l'édition de publications variées dans plusieurs domaines: les sports (écoles de sport été-hiver, challenge, loisirs et sports), les écoles (programme Fêtes des écoles, dépliants Ateliers sports et animation, ludobus/chaises longues, marché de Noël), le social (programme Cité Seniors, guide des seniors, dépliants lieux d'accueil d'urgence, Fête des voisins, contrats de quartier), la jeunesse (Asphaltissimo, soirée citoyenne, salles de gym et chaises longues), la petite enfance (guide sur l'éthique professionnelle, actes du colloque, ouvrages, etc.).

Voir également les tableaux du département en annexe.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Pierre Maudet

Les tableaux des départements sont à consulter sur le site internet du Conseil municipal/annexe à la réponse QE-320.

Le 3 août 2011.